

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1513**

commune (s) :

objet : Fourniture et livraison de gaz industriel sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

**Bureau du 26 avril 2010****Décision n° B-2010-1513**

objet : **Fourniture et livraison de gaz industriel sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon -  
Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert -  
Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un marché de fourniture et de livraison de gaz industriel sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour un montant de 400 000 € HT maximum sur quatre ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande de 25 000 € HT minimum et 100 000 € HT maximum pour un an et de 100 000 € HT minimum et 400 000 € HT maximum pour quatre ans.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'attribution d'un marché de fourniture et de livraison de gaz industriel sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison de gaz industriel sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents, pour un montant minimum de 25 000 € HT et maximum de 100 000 € HT pour un an ferme en 2011 et éventuellement renouvelable en 2012, 2013 et 2014, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

**5° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2011 et éventuellement 2012, 2013 et 2014.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.**